

Mariage de René LOIZEAU et de Jeanne PINEAU
Le 1^{er} février 1847 au Petit-Bourg-des-Herbiers (Vendée)

Mariage - Le Premier du mois de février, l'an mil huit cent quarante sept sur les dix heures du matin pardevant nous Pierre Boullard officier de l'état civil de la commune de Petit-Bourg des Herbiers, Canton des Herbiers, Département de la Vendée

René Loizeau - ont comparu devant nous les notres susdits communi les sieurs René Loizeau Cultivateur âgé de vingt quatre ans né et domicilié aux lieux susdits d'un côté femme le vingt neuf janvier l'an mil huit cent vingt deux d'après le Registre des actes de l'état civil de cette commune qui est signé Boullard maire

Et Jeanne Pineau - fille majeure de Louis Pineau Cultivateur et de Marie Boullard demeurant susdits aux dit lieux des sus-dits in présents et consentants d'autres parts

Et de Marie Chiron Métayère demeurant susdits aux dit lieux des sus-dits in présents et consentants d'une part

Et Jeanne Pineau Métayère âgée de vingt sept ans née et domiciliée aux sus-dits lieux des sus-dits le dix neuf avril, l'an mil huit cent dix neuf, d'après le Registre des actes de l'état civil de cette commune qui est signé Boullard maire

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux dans les publications ont été faite devant la porte principale de notre maison commune les dimanches heures de midi le dix sept, et le vingt quatre de mois de janvier dernier, et qu'il ne nous ait survenu aucune opposition au dit mariage



fait et droit à leurs Requisitions et après avoir donné lecture
 de toutes les pièces si dessus mentionnées Et du chapitre six, et
 titre cinq du code civil intitulé du mariage nous demandé aux
 futur Epoux, et à la future Epouse s'il veulent se prendre pour
 mari, et pour femme chaque un d'eux ayant répondu affirmativement
 et affirmativement déclaront qu'en vertu de la loi que
 René Loizeau, Et Jeanne Buisson sont unis par le
 mariage En foi de quoi nous avons dressé acte en présence des
 sieurs
 François Loizeau cultivateur âgé de vingt huit ans
 demurant au dit lieu des Hauts Enfrains père de l'Epoux
 Et Mathurin Bourrière cultivateur demurant à la Sandonnière
 d'un côté femme unie de l'Epouse
 + âgé de 24 ans Et Louis Buisson cultivateur âgé de vingt quatre ans demurant
 quarentes ans au dit lieu des Hauts Enfrains père de l'Epouse
 un
 Souillard
 maire Et de Jean-Baptiste Buisson domestique âgé de vingt deux
 ans demurant à l'actuel d'un côté femme, père de l'Epouse
 qui ont déclaré au susdit sieur, Baptiste Bourrière, Et Louis
 Buisson qui ont déclaré le susdit, de ce requis après que lecture
 leur en a été faite de la présente acte de mariage cinq mots en
 français approuvés
 p Louis Loizeau Poussier
 Souillard
 maire
 8
 Louis
 Buisson

Le premier du mois de février, l'an 1847 sur les dix heures du matin, par devant nous Louis Souillard maire officier de l'Etat civil de la commune du Petit-Bourg-des-Herbiers, canton des Herbiers département de la Vendée. Sont comparus devant nous en notre maison commune, les sieurs René Loizeau cultivateur âgé de 24 ans, né et domicilié aux Hauts-Enfrains dans cette commune le 29 janvier 1823 d'après le registre des actes d'état civil de cette commune qui est signé Souillard maire.

Fils majeur de feu François Loizeau vivant cultivateur décédé dans cette commune le 6 avril 1834 d'après le registre des actes d'état civil de cette commune qui est signé Joujelon maire. Et de Marie Chiron métayère demeurant ensemble au dit lieu ici présente et consentante d'une part.

Et de Jeanne Pineau, métayère âgée de 27 ans, née et domiciliée au Bas-Enfrains le 19 avril 1819 d'après le registre des actes d'état civil de cette commune qui est signé Soullard maire. Fille majeur de Louis Pineau, cultivateur, et de Renée Soullard demeurant ensemble au dit lieu des Bas-Enfrains ici présents et consentants d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux dont les publications ont été faites devant la porte principale de notre maison commune les dimanches heure de midi les 17 et 24 du mois de janvier dernier et qu'il ne nous est survenu aucune opposition au dit mariage.

Faisant droit à leurs réquisitions et après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six titre cinq du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons qu'au nom de la loi René Loizeau et Jeanne Pineau sont unis par le mariage. Ensuite de quoi nous avons dressé acte en présence des témoins.

François Loizeau cultivateur âgé de 28 ans demeurant au dit lieu des Hauts-Enfrains frère de l'époux.

De Mathurin Bourraire (?) cultivateur âgé de 41 ans demeurant à la Bou... (?) dans cette commune ami de l'époux.

De Louis Pineau cultivateur âgé de 24 ans demeurant au dit lieu des Bas-Enfrains frère de l'épouse.

Et de Jean-Baptiste Pineau domestique âgé de 22 ans demeurant à Coutigny dans cette commune frère de l'épouse

qui ont déclaré ne savoir signé, excepté Bourrière et Louis Pineau qui ont déclaré le savoir, de ce requis après que lecture leur en a été faite du présent acte de mariage.